



HAL
open science

Soigner l'addiction et modérer l'ivresse. Une expérimentation ethnographique auprès des sans-abri

Charlie Duperron, Gabriel Uribe Larrea

► To cite this version:

Charlie Duperron, Gabriel Uribe Larrea. Soigner l'addiction et modérer l'ivresse. Une expérimentation ethnographique auprès des sans-abri. [Rapport de recherche] Fédération des Acteurs de la Solidarité AURA. 2021. halshs-03672883

HAL Id: halshs-03672883

<https://shs.hal.science/halshs-03672883>

Submitted on 19 May 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Soigner l'addiction et modérer l'ivresse.

Une expérimentation ethnographique avec des sans-abri

Charlie Duperron & Gabriel Uribelarrea

Octobre 2021



Remerciements

Nous remercions chaleureusement le Centre Gabriel Rosset, la Chardonnière et Riboud d'avoir accepté les conditions de cette enquête. Une pensée particulière à l'ensemble des personnes hébergées et des professionnels pour leur accueil et leur disponibilité à l'égard des enquêteurs.

Nous remercions chaleureusement la Fédération des Acteurs de la Solidarité Auvergne Rhône-Alpes et la Fondation Après Tout pour avoir soutenu et financé ce travail¹. Une pensée particulière à l'équipe mobile en addictologie Aria-Oppelia qui a facilité la réalisation de cette expérimentation.

Nous remercions chaleureusement Benoit Eyraud, Michel Peroni et Bertrand Ravon qui ont instauré toutes les conditions requises pour que ce projet pédagogique soit mené à l'Université Lumière Lyon 2.

Nous remercions chaleureusement nos collègues pour leurs précieux conseils tout au long de cette enquête. Une pensée particulière à Alexandra Bidet, Marc Breviglieri, Daniel Cefai, Carole Gayet-Viaud, Léonore Le Caisne, Pascale Pichon et Cédric Terzi.

¹ Les financements alloués à cette enquête ont notamment permis aux étudiants d'acquérir des carnets de terrain et de rémunérer une personne en charge de retranscrire les enregistrements audio.

Les coordinateurs

Charlie DUPERRON est doctorant en sociologie au Centre d'étude des mouvements sociaux (CEMS) à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales.

Gabriel URIBELARREA est docteur en sociologie. Il est post-doctorant au sein de la Chaire « Publics des politiques sociales », PACTE Laboratoire de sciences sociales, Université Grenoble Alpes.

Les étudiants-enquêteurs

Lisa BERNARD, Guillaume CHAUVIERE, Matteo CIARAVINO, Camille CROZET, Edgar DE LA GRANGE, Carla DELMAS, Pauline FONTAINE, Sacha JERABEK, Roxane LAUBE, Chloé MACHADO, Letizia MIRANDOLA, Anthony MUNYAKAZI, Ruth NDONGALA, Jessie PAWLONKA, Enzo RAVELO, Gaya REDOUTE, Axel VANTARD, Louis VAUCHER, Mahamat ABAKAR, Ines BELGACEM, Schannan BENAICHATA, Quentin FERRERO-VARSINO, Abakar HAMID, Vithusan KIRUBAKARAN, Marguerite LASNON, Umberto PEINADO, Diane ROBERT, Inès THOMAS.

Sommaire

INTRODUCTION	4
PARTIE 1 – UNE EXPERIMENTATION ETHNOGRAPHIQUE	6
A/ UNE ENQUETE PEDAGOGIQUE	6
B/ UNE ENQUETE ETHNOGRAPHIQUE	7
C/ SUIVRE L'ALCOOL	9
PARTIE 2 – LES BUVEURS A DECOUVERT	10
A/ DE L'INFIRMERIE A « LA TRINQUETTE »	10
B/ D'UN CONFINEMENT GENERALISE A UNE « COGESTION » DELIMITEE	11
C/ D'UNE INTERDICTION ILLEGALE A SA REVOCATION	13
PARTIE 3 – COMPTABILITES DU MANQUE ET MODALITES D'ACHAT	14
A/ PROVISIONNER POUR ASSOUVIR	15
B/ DONNER POUR PALLIER	16
C/ S'ABSTENIR	17
PARTIE 4 – ÉCOLOGIE DES CONSOMMATIONS	18
A/ UN MILIEU CONSACRE	19
B/ DES ESPACES FUGACES	20
C/ DES REGIONS REVISEES	21
PARTIE 5 – FELICITES ET DEBOIRES	23
A/ LE PLAISIR D'ETRE ENSEMBLE...	23
B/ ...ET LA FATIGUE D'ETRE AVEC	24
C/ DES HOMMES A LA RENVERSE	26
PARTIE 6 – UNE CLOTURE SANS FIN	27
A/ REMETTRE EN ORDRE	27
B/ S'EN REMETTRE AUX SENS	29
C/ LES BUVEURS DANS LA PLACE	30
CONCLUSION	32

Introduction

Automne 2019. Le centre d'hébergement **Riboud**, un an après avoir levé l'interdiction de consommer de l'alcool au sein de l'établissement, envisage de lancer une « évaluation ». Ce projet est discuté avec la Fédération des Acteurs de la Solidarité Auvergne Rhône-Alpes, l'équipe mobile en addictologie Aria – deux partenaires majeurs dans ce changement de réglementation – et Gabriel Uribelarrea. Quelques mois plus tard, le Covid-19 entre dans nos vies. En mars 2020 un confinement national est décrété. Dans les centres d'hébergement où la consommation d'alcool était jusque-là impossible, les professionnels réinterrogent le sens de cet interdit et expérimentent, en urgence, de nouvelles pratiques pour prévenir les crises de manque de certains hébergés. C'est notamment le cas au **Centre Gabriel Rosset**, où l'équipe mène une « cogestion² » qui perdure après le déconfinement. Dans un tel contexte, Gabriel Uribelarrea et Charlie Duperron envisagent de ne pas s'intéresser exclusivement à un centre d'hébergement mais à plusieurs structures qui formulent diverses réponses, plus ou moins institutionnalisées, vis-à-vis de la consommation d'alcool en leur sein. C'est ainsi qu'un troisième établissement est identifié : **la Chardonnière**, qui a ouvert il y a quelques années un « bar », accessible plusieurs fois par jour à ses hébergés.

Cet élargissement du terrain d'investigation, proposé par les coordinateurs, s'accompagne d'une reformulation de la démarche. L'objectif n'est pas de réaliser une « évaluation », au sens de porter une appréciation sur la pertinence des réponses formulées par ces trois centres d'hébergement, mais plutôt d'**engager une « enquête ethnographique » afin de documenter et de décrire minutieusement ce qui se passe dans ces lieux**. Mais le projet ne s'arrête pas là. Les coordinateurs proposent aux différents partenaires que cette enquête soit conduite par **des étudiants en première année de sciences sociales à l'Université Lumière Lyon 2**, où ils enseignent. L'intérêt est double : il s'agit, pour ces centres d'hébergement, de bénéficier d'un regard neuf et original sur leur fonctionnement à travers les yeux d'étudiants qui y font leurs premiers pas ; il s'agit, pour l'Université, de proposer une initiation à l'enquête sociologique par le travail de terrain qui confronte et amène les étudiants à réfléchir aux usages et à la place de la recherche scientifique dans le monde social. L'ensemble des parties prenantes acceptent les contours de ce projet.

Le présent rapport est construit en six parties. La première présente le cadre méthodologique de ce travail et la manière dont les étudiants ont mené l'enquête. Les cinq autres parties s'intéressent à la place de l'alcool dans les trois structures d'hébergement en abordant différents points : l'origine des dispositifs ethnographiés, l'achat d'alcool, les lieux, le déroulement et la clôture des consommations. **En faisant le choix d'une démarche résolument descriptive, ce rapport essaye de comprendre et de mettre en lumière les pratiques des**

² Cette catégorie, utilisée par les acteurs du terrain, désigne des espace-temps au cours desquels la consommation d'alcool des hébergés est autorisée en présence de professionnels.

professionnels et des hébergés vis-à-vis de l'alcool. Il est ainsi pensé comme un outil visant à nourrir une dynamique réflexive et à donner des prises pour l'action.

Présentation des institutions

L'enquête est conduite dans trois centres d'hébergement de l'agglomération lyonnaise qui proposent des réponses différentes, relevant de la « réduction des risques et des dommages ».

Le **Centre Gabriel Rosset** est situé dans le 7^{ème} arrondissement de Lyon. Géré par l'association le Foyer Notre-Dame des Sans-Abri, il comprend 166 places d'hébergement d'urgence en cabines ou en chambres pour des « hommes isolés » et en chambres pour 9 couples³.

La Chardonnière est située à Francheville. Gérée par l'association le Foyer Notre-Dame des Sans-Abri, elle accueille des « hommes isolés ». Elle possède 63 places dont 43 places de CHRS Stabilisation et 20 places CHRS Urgence (en chambres simples ou doubles)⁴.

Riboud est situé dans le 3^{ème} arrondissement de Lyon. Géré par l'association LAHSO, il accueille des hommes de plus de 25 ans. Il comprend 60 chambres individuelles et 20 studios sur site en intermédiation locative⁵.

L'équipe mobile en addictologie Aria est gérée par l'association Oppelia. Elle est composée d'un médecin addictologue, d'un psychologue clinicien et d'une infirmière diplômée d'État. Les professionnels interviennent auprès des travailleurs sociaux et des hébergés de plusieurs centres d'hébergement de l'agglomération lyonnaise, dont les trois susmentionnés⁶.

³ <https://www.fndsa.org/centres/centre-gabriel-rosset.html>

⁴ <https://www.fndsa.org/centres/la-chardonniere-chrs.html>

⁵ <https://www.lahso.fr/chrs-riboud.html>

⁶ <https://www.oppelia.fr/structure/aria/>

Partie 1 – Une expérimentation ethnographique

Ce projet est conduit durant l'année universitaire 2020-2021. Une période particulière, marquée par différentes restrictions sanitaires qui ont entraîné des conséquences sur le déroulement de l'enquête. Cette première partie présente donc le cadre méthodologique à l'aune duquel les analyses devront être lues.

A/ Une enquête pédagogique

« Pour prendre cette place d'enquêteur, il fallait d'une certaine manière sortir de la place d'élève. Si je parle d'élève plutôt que d'étudiant, c'est parce qu'une partie d'entre nous, moi comprise, sort à peine du lycée. Je différencie ces deux termes car il me semble qu'ils se rapportent à deux statuts différents. Le statut d'élève est celui attribué à tous les écoliers, collégiens et lycéens. Ce statut que nous portons depuis une quinzaine d'années, conditionne le rapport que nous entretenons à l'institution scolaire. Être élève, c'est être dans une position passive d'apprenant, de récepteur de connaissances, en opposition avec les professeurs qui sont les détenteurs et les pourvoyeurs légitimes de la connaissance. Ce modèle de transmission unilatérale de la connaissance est celui que j'ai intégré et intériorisé tout au long de mon parcours scolaire, particulièrement au collège et au lycée. En arrivant à l'Université, j'ai perçu une réelle volonté de Charlie et Gabriel de réhabiliter la dimension active de production de réflexions et de connaissances par les étudiants. Pour moi, c'est d'ailleurs ici que réside une réelle étape entre le lycée et l'enseignement supérieur. Sortir de la place passive d'élève est une condition première puisque la légitimité pour produire des connaissances n'est pas reconnue à l'élève.⁷ »

L'enquête est conduite par vingt-huit étudiants, inscrits en première année de sciences sociales à l'Université Lumière Lyon 2, dans le cadre d'un cours d'initiation à l'enquête sociologique. Au fondement de cette démarche, deux partis pris pédagogiques, qui sont aussi scientifiques et politiques. Le premier affirme que **c'est par l'enquête, l'expérience du terrain, avec ses troubles et ses félicités, que les étudiants peuvent s'initier et se familiariser aux outils méthodologiques**. Le second revendique **une filiation sociologique** – principalement celle de la tradition sociologique de Chicago et son héritage pragmatiste⁸ – **soucieuse d'interroger les usages et les conséquences de la sociologie en dehors des sphères académiques**. Engager des étudiants dans une telle démarche suppose de **reconnaître a priori leur capacité à être des enquêteurs compétents** ; il s'agit d'une condition *sine qua non* à la réalisation d'un tel projet.

⁷ Chaque sous-partie débute par un extrait d'un écrit ethnographique rédigé par un étudiant. Quelquefois, il s'agira d'un extrait d'entretien ou de document recueillis sur le terrain par les étudiants.

⁸ J-M. Chapoulié, 2001, *La tradition sociologique de Chicago. 1892-1961*, Paris, Seuil ; H. Joas, 2002, « Pragmatisme et sciences sociales. L'héritage de l'École de Chicago », dans D. Cefaï & I. Joseph (dir.), *L'héritage du pragmatisme. Conflits d'urbanité et épreuves du civisme*, La Tour d'Aigue, Éditions de l'Aube, p.17-49.

Concrètement, le premier semestre est consacré à une présentation des trois centres d'hébergement, des publics accueillis et des réponses formulées par chaque institution quant à la gestion de la consommation d'alcool. Maxence Thomas, psychologue au sein de l'équipe mobile en addictologie Aria, qui intervient dans les trois structures concernées par l'enquête, prend part à une séance de cours : il apporte des éléments théoriques sur les addictions et présente aux étudiants une partie de son travail auprès des sans-abri. En raison du confinement de l'automne 2020, l'ensemble des enseignements de l'Université passent en distanciel à partir du mois de novembre. L'entrée sur le terrain, initialement prévue à cette période, se trouve retardée et la dynamique collective engagée depuis le mois de septembre se voit altérée. Néanmoins, l'enquête débute à partir d'un travail sur des documents institutionnels, tels que des rapports d'activité ou des comptes rendus de réunion récupérés dans les établissements. En décembre, quelques étudiants font leurs premiers pas sur le terrain en tant que bénévoles à la Chardonnière et au Centre Gabriel Rosset : ils y servent des repas et participent à l'installation des temps de « cogestion ».

C'est finalement lors du second semestre que l'enquête de terrain est pleinement réalisée. Dix-neuf étudiants enquêtent dans les trois centres d'hébergement. Ces observations, débutées en janvier 2021, s'achèvent au mois d'avril. Durant près de quatre mois, *a minima*, un enquêteur par jour est sur le terrain. Neuf étudiants, principalement ceux contraints de suivre le cours en distanciel, documentent l'enquête *en train de se faire* à partir des enregistrements des séances de cours (66h). Tous les mardis matin, nous nous retrouvons à l'Université. Dans une salle de cours, assis à des tables agencées en rectangle afin que tout le monde puisse se voir, les enquêteurs partagent leurs expériences et décrivent leurs observations. Des problèmes pratiques et éthiques – inhérents à tout type d'enquête – sont soulevés et débattus. Et l'analyse de ce qui se passe sur les terrains est engagée à partir d'une mise en dialogue par un effet de ricochet – un premier récit en entraîne un deuxième, et ainsi de suite, suscitant de nouvelles questions et ouvrant de nouvelles pistes à explorer.

B/ Une enquête ethnographique

« Je me rends au Centre Gabriel Rosset. Je suis un peu impatiente : c'est la première fois que j'y vais pour participer à la « cogestion ». J'ai envie de découvrir ce domaine, de savoir ce qui s'y passe. Cependant, je suis aussi un peu inquiète : c'est un terrain que je ne connais pas du tout. Je suis seulement une étudiante en première année, étrangère (italienne) et une femme. Je crains de ne pas arriver à comprendre la langue et d'être incapable de faire une bonne enquête.

Je rentre dans le centre d'hébergement et je rencontre un travailleur social : grand, avec une barbe grise et un sourire accueillant. Il m'informe que ce soir il y a juste deux personnes car cinq ont été expulsées momentanément pour « *mauvais comportement* » et les autres ne se sont pas « *présentées* ». L'éducateur me propose de revenir une autre fois puisqu'aujourd'hui la « cogestion » n'aura pas lieu dans « *les standards habituels* ». Je refuse poliment et décide de rester. Je me souviens ce que Gabriel et Charlie ont dit : « *Si vous avez la possibilité d'avoir un*

contact direct avec les personnes c'est super, n'hésitez pas, c'est une super chance pour établir un lien avec elles ». C'est devenu mon but : je voulais avoir un rapport direct avec les hébergés. Et avec cette détermination, je n'ai pas perdu ma chance. »

Le projet repose sur une enquête ethnographique. « Par ethnographie, on entendra une démarche d'enquête, qui s'appuie sur *une observation prolongée*, continue ou fractionnée, d'un milieu, de situations ou d'activités, adossée à des savoir-faire qui comprennent l'accès au(x) terrain(s) (se faire accepter, gagner la confiance, trouver sa place, savoir en sortir...), la prise de note la plus dense et la plus précise possible et/ou l'enregistrement audio ou vidéo de séquences d'activités *in situ*. Le cœur de la démarche s'appuie donc sur l'implication directe, à la première personne, de l'enquêteur, [...] en tant qu'il observe, en y participant ou non, des actions ou des événements en cours. Le principal médium de l'enquête est ainsi l'expérience incarnée de l'enquêteur.⁹ »

À la Chardonnière et au Centre Gabriel Rosset, les observations sont principalement circonscrites aux « cogestions » qui se déroulent plusieurs fois par jour. Les enquêteurs arrivent quelques minutes avant et participent à ces moments où des hébergés sont autorisés à consommer de l'alcool sous le regard de professionnels. Lors de ces situations, ils occupent des places différentes, jamais figées et toujours renégociées : certains s'assoient à table avec les hébergés et prennent part à leurs conversations ; d'autres s'installent du côté des professionnels et échangent avec eux ; d'autres encore donnent un « coup de main » pour ranger des boissons dans une salle dédiée ou pour servir des jus de fruit et des sodas.

À Riboud, il n'y a pas de « cogestion ». Les enquêteurs se rendent dans le centre à différents moments de la journée (matin, après-midi, soirée) et réalisent des observations dans les espaces communs (la salle TV, l'accueil, le réfectoire, les couloirs) au gré de leurs rencontres et des événements qui s'y déroulent. Ces observations donnent lieu à des récits ethnographiques, plus ou moins longs, écrits et réécrits au cours du semestre.

L'ethnographie, ce n'est pas seulement observer. C'est aussi être embarqué dans des situations et prendre part à des conversations. **Les enquêteurs multiplient les échanges informels avec les personnes qu'ils rencontrent sur le terrain.** Ils demandent des précisions aux participants pour comprendre ce qu'il se passe ou ce qu'il s'est joué quelques minutes plus tôt. Il arrive alors que les hébergés et les professionnels leurs confient des anecdotes ou des bribes d'histoires passées. Toutes ces observations et ces échanges constituent le matériau principal de l'enquête, quotidiennement retranscrit et décrit dans leurs journaux de terrain. **À cela s'ajoutent des entretiens semi-directifs (une vingtaine) conduits avec des professionnels et des hébergés.** Ceux-ci sont l'occasion d'interroger les acteurs sur des pratiques concrètes et de revenir sur des expériences vécues qui ont un lien avec la place de l'alcool dans les structures d'hébergement.

⁹ D. Cefai, P. Costey, É. Gardella, C. Gayet-Viaud, P. Gonzalez, E. Le Méner & C. Terzi (dir.), 2010, *L'engagement ethnographique*, Paris, Éditions de l'EHESS, p.7.

C/ Suivre l'alcool

« Notre guide d'entretien se compose de trois grandes parties : l'achat, la consommation et le tri des canettes et des bouteilles. Par exemple, la première question est la suivante : « Comment achetez-vous de l'alcool ? » Il est ici nécessaire de poser des questions plus précises et de relancer l'interlocuteur afin d'obtenir davantage de précisions sur ses pratiques. Par exemple, il faut poser des questions sur le lieu d'achat et les raisons de ce choix, sur le budget consacré à l'alcool et sa gestion, sur les rapports et les arrangements avec les commerçants. Il est important de relancer son interlocuteur afin de renseigner, le plus précisément possible, ses pratiques. Notre interlocuteur peut omettre certains éléments en les pensant impertinents alors que c'est précisément ce qui nous intéresse. »

Pour mener à bien leurs observations et leurs entretiens, les enquêteurs s'appuient sur des « guides » : un guide d'observation et un guide d'entretien. Établis par les coordinateurs, ils ont été présentés, discutés et modifiés avec les étudiants avant leur entrée sur le terrain. Les guides sont composés d'entrées thématiques dans lesquelles sont listées – de manière non exhaustive – une série de questions qui pourraient être posées aux professionnels et aux hébergés ou auxquelles les observations pourraient apporter des réponses. Ces outils ont un double intérêt : d'une part, ils orientent la conduite de l'enquête tout en laissant une flexibilité pour découvrir des éléments non mentionnés dans les guides ; d'autre part, ils donnent un socle commun aux enquêteurs qui facilitent la mise en dialogue et la comparaison, malgré la diversité des terrains et la multiplicité des scènes observées.

Ces guides sont élaborés autour d'un fil directeur : **suivre l'alcool, depuis l'achat jusqu'à la gestion des déchets, en passant par les consommations, seules ou à plusieurs**. Réaliser ce parcours permet de documenter un ensemble de pratiques, d'enquêter dans une pluralité de lieux – les centres d'hébergement mais aussi l'espace public et les commerces – et de s'intéresser à une diversité d'acteurs directement ou indirectement concernés par la consommation d'alcool des hébergés – ceux qui consomment ou non de l'alcool, les professionnels médico-sociaux, le personnel d'entretien, les commerçants, les voisins, *et cætera*. En suivant l'alcool, une attention particulière est accordée aux situations de trouble, entendues comme « un vague sentiment que « quelque chose va mal »¹⁰ ». Celles-ci sont omniprésentes sur le terrain. Il s'agit de décrire précisément comment elles sont formulées et par quelles personnes ; quelles réponses sont proposées pour les résoudre et par qui ; comment elles sont mises en œuvre et avec quels effets. **L'entrée par les troubles permet de saisir ce qui compte pour les acteurs, ce à quoi ils tiennent**. Se faisant, l'enquête révèle plusieurs manières de problématiser la place de l'alcool dans les centres d'hébergement et, par conséquent, différentes réponses expérimentées.

¹⁰ R. Emerson & S. Messinger, 2012 [1973], « Micro-politique du trouble. Du trouble personnel au problème public », dans D. Cefaï & C. Terzi (dir.), *L'expérience des problèmes publics*, Paris, Éditions de l'EHESS, p.57-80.

Partie 2 – Les buveurs à découvert

Cette partie retrace comment les équipes de la Chardonnière et du Centre Gabriel Rosset en sont venues à autoriser la consommation d'alcool lors de « cogestions » ; et comment l'équipe de Riboud en est arrivée à lever l'interdiction de boire dans l'institution. Ces trois expériences mettent en lumière une figure, celle du *buveur à découvert*¹¹. Dans une première acception, être à découvert signifie être exposé, être vulnérable. Il faut entendre ici la fragilité de la personne alcoolo-dépendante qui ne peut, pour différentes raisons, assurer sa consommation. Fragilité considérée par les professionnels qui vont expérimenter des réponses et aménager des espaces institués pour pallier le manque. C'est ainsi que les personnes se mettent à boire devant les professionnels. Telle est la seconde signification du *buveur à découvert*. Elle renvoie à celui qui est vu et soulève la question des effets qu'engendrent cette nouvelle visibilité.

A/ De l'infirmier à « La Trinquette »

« En 2010, un résident bien habitué de Carrefour s'est cassé la jambe au cours d'une journée « bien arrosée ». Ce Monsieur ne pouvait plus se déplacer en dehors de la Chardo pendant un certain temps. Le temps de sa convalescence, on a dû lui proposer des verres de vin pour éviter un manque. On a vu cette personne se rapprocher de l'équipe (temps privilégié autour d'un verre) mais aussi devenir plus sereine. Il participait aux activités, arrivait en état « normal » au repas. À la fin de sa convalescence, il a demandé lui-même à continuer cette cogestion, craignant de retomber « comme avant ». C'est comme cela qu'a commencé la cogestion », extrait du document « Projet alcool », daté du 9 avril 2015.

L'association Le Foyer Notre-Dame des Sans-Abri devient propriétaire du site de la Chardonnière en 2008. Lorsque le centre d'hébergement ouvre ses portes, la consommation d'alcool y est formellement interdite. En 2010, un hébergé alcoolo-dépendant se fracture une jambe. Se pose alors un problème d'ordre médical : s'il ne peut plus se déplacer pour boire, il risque de se retrouver en manque. **Au nom de sa santé, les professionnels transgressent le règlement et autorisent cet hébergé à boire dans la structure.** Chaque jour, il est autorisé à boire du vin dans l'infirmier, en présence d'un infirmier. L'expérimentation est jugée positivement tant par l'hébergé que par les professionnels. Si elle évite les situations de manque, elle « aide la relation¹² » et favorise également le lien avec l'équipe.

¹¹ Nous forgeons cette formule en résonance avec une phrase du sociologue Isaac Joseph : « Le passant singulier qui s'aventure à découvert ». I. Joseph, 1998, *La ville sans qualités*, La Tour d'Aigues, Aube. Voir également : M. Breviglieri & J. Stavo-Debauge, 2007, « L'hypertrophie de l'œil. Pour une anthropologie du « passant singulier qui s'aventure à découvert » », dans D. Cefai & C. Saturno (dir.), *Itinéraires d'un pragmatiste. Autour d'Isaac Joseph*, Paris, Economica, p.79-98.

¹² C. Laval & B. Ravon, 2005, « Relation d'aide ou aide à la relation ? », dans J. Ion (dir.), *Le travail social en débat[s]*, Paris, La Découverte, p.235-250.

Les évolutions de la « cogestion » témoignent de cette prise de conscience. D'abord, elle est élargie à d'autres hébergés alcoolo-dépendants. Ils se rendent à l'infirmerie, qui demeure le seul lieu où la consommation est autorisée. Progressivement, au fil des années, les réflexions collectives – nourries par des échanges avec des professionnels en addictologie, notamment l'équipe mobile Aria, et des retours d'expériences menées dans d'autres centres d'hébergement – aboutissent à La Trinquette. Il s'agit d'un **bar, ouvert chaque jour sur plusieurs créneaux** : 8h15-9h00, 11h45-12h30, 15h15-16h00 et 18h15-19h00 en semaine ; 10h30-11h15, 15h15-16h00 et 18h15-19h00 le weekend. **Le bar est accessible à tous les hébergés, pas seulement ceux qui boivent de l'alcool.** Cet élargissement du public concerné par la « cogestion » et ce déplacement spatial de l'infirmerie à un espace dédié qui revêt les caractéristiques du bar sont significatifs. Le cadrage médical – un infirmier distribue de l'alcool comme il dispenserait un traitement – laisse place à un **cadrage médico-social** – certes les professionnels servent de l'alcool à des personnes alcoolo-dépendantes, mais ils proposent également d'autres boissons aux hébergés dans un cadre qui se veut convivial. **La consommation d'alcool ne constitue pas une fin en soi, elle est pensée comme un moyen visant à faciliter les relations sociales. Servir et consommer de l'alcool offrent un potentiel de socialisation.** Et c'est cette idée d'un lieu « fédérateur », comme le décrit une travailleuse sociale, d'un lieu commun et d'un espace de partage, que les professionnels ont dû promouvoir, défendre et justifier auprès du conseil d'administration de l'association. Un travailleur social raconte que les membres dirigeants « *voulaient que ce soit réservé uniquement aux consommateurs d'alcool. Je ne vois pas pourquoi à un moment on aurait été obligés de scinder les consommateurs d'alcool et les non-consommateurs. D'une part parce que c'est stigmatisant pour les consommateurs ; d'autre part ce n'est pas égal pour les autres personnes qui ne consomment pas d'alcool de ne pas pouvoir accéder à un lieu sympa où tu peux écouter de la musique, juste parce qu'ils ne boivent pas d'alcool. Donc tant qu'on n'a pas eu cette autorisation moi je n'ai pas ouvert le bar, je n'ai pas voulu* ». L'autorisation adviendra et La Trinquette ouvrira ses portes près de sept ans après le premier verre de vin servi à un hébergé dans l'infirmerie.

B/ D'un confinement généralisé à une « cogestion » délimitée

« Il a ainsi été décidé de mettre en place un accompagnement et une mise à disposition d'alcool dès les premiers jours du confinement pour les personnes ayant une alcoolo-dépendance connue. Ceux qui avaient des ressources bénéficiaient d'une attestation de sortie pour aller acheter les quantités d'alcool nécessaires à leurs consommations et les remettaient ensuite au Point Santé. LE FOYER a pris en charge l'achat d'alcool pour les personnes sans aucune ressource et ne pouvant faire la manche, initiant un nouveau regard au CGR sur les consommations », extrait du document « *Projet Cogestion de l'alcool au Centre Gabriel Rosset* », 2021.

17 mars 2020. En raison de la crise sanitaire liée au Covid-19, un confinement débute en France. Les déplacements sont limités mais autorisés sous certaines conditions, en particulier pour des rendez-vous professionnels, administratifs et médicaux. Au Centre Gabriel Rosset, où plus de

160 personnes sont hébergées, les restrictions sont encore plus drastiques, comme l'explique la cheffe de service alors en poste : « *J'ai mis en place des restrictions beaucoup plus sévères, on va dire, que celles qui étaient autorisées par le gouvernement parce que si chacun sortait pour aller faire son sport, chacun sortait pour aller faire ses courses, chacun... en fait il n'y avait pas de confinement et on faisait prendre des risques notamment aux plus fragiles des personnes hébergées [...]. Donc les seules sorties autorisées étaient : sorties pour les rendez-vous médicaux confirmés, sorties pour s'acheter du tabac ou des cartes téléphoniques et c'est tout. Ce qui fait que les gens n'étaient pas autorisés, par exemple, à aller faire des courses.* »

Les hébergés ne pouvant plus aller boire dans l'espace public ou dans des bars, **l'équipe du Centre Gabriel Rosset autorise la consommation d'alcool de personnes diagnostiquées comme alcoolo-dépendantes afin d'éviter les situations de manque.** Il s'agit, comme l'affirme l'ancienne cheffe de service, de « *répondre aux besoins purement sanitaires des personnes dépendantes et ne pas risquer des syndromes de delirium tremens parce que les personnes ne peuvent pas s'approvisionner en alcool* ». L'équipe établit une liste de 29 personnes alcoolo-dépendantes. Comme le rappellent les auteurs du projet écrit de la « cogestion », il est proposé à ces hébergés de rencontrer l'équipe mobile Aria pour « *déterminer au mieux la consommation d'alcool de chacun afin de répondre à leur besoin de façon personnalisée, en définissant un nombre de bières par jour (ou verre de vin pour une personne)* ». Le Foyer Notre-Dame des Sans-Abri achète l'alcool. Les personnes peuvent boire une quantité prédéfinie, entre 8h et 22h, sous le regard d'un professionnel, dans le bureau des médecins bénévoles installé au sein du Point Santé de la structure.

Au déconfinement un retour sur cette expérimentation est mené, notamment à partir de questionnaires distribués aux professionnels et aux hébergés qui ont été autorisés à boire de l'alcool. Des critiques sont formulées et des désaccords apparaissent. Des professionnels ne cautionnent pas cette pratique et refusent de participer à la « cogestion ». Certains ne comprennent pas ce changement de pratique, qu'ils découvrent à leur retour dans la structure après plusieurs semaines d'arrêt ou de travail à distance. Des hébergés accusent l'équipe d'inciter les buveurs à consommer et redoutent la cohabitation avec des personnes alcoolisées. Mais des avantages se révèlent : « *Cela a permis de raccrocher certains passagers¹³ au CGR, par la création de liens avec les autres participants à la cogestion. Beaucoup disent boire plus doucement, profiter d'un moment convivial, se sentir plus en sécurité, plus protégés, et moins isolés qu'en buvant dans la rue* ». **La « cogestion » se pérennise en se transformant.** D'abord, des créneaux horaires sont fixés : 9h-10h, 15h30-16h30 (hormis les mardis, jour de la réunion d'équipe) et 20h30-21h30. Ensuite, la « cogestion » sort du Point Santé pour se dérouler dans une salle polyvalente – qui sert également de salle de réunion – ou en extérieur autour d'un bar en palettes installé sous un préau. Enfin, elle s'élargit aux personnes qui ne boivent pas d'alcool puisque des jus de fruit ou des sodas sont également proposés. La consommation

¹³ Il s'agit de la catégorie principale, utilisée par les professionnels, pour désigner les hébergés du Centre Gabriel Rosset.

d'alcool est réservée aux personnes alcoolo-dépendantes, après rencontre avec des professionnels de santé et signature d'un contrat. L'association continue de payer et de donner l'alcool, dans la limite d'une bière par personne sur chaque créneau. À l'instar de ce qui se passe à la Chardonnière, un **cadrage médico-social** s'impose. La Trinquette constitue d'ailleurs, pour l'équipe du Centre Gabriel Rosset, un « *support de réflexion* », comme l'explique l'ancienne cheffe de service. C'est d'ailleurs en référence à ce dispositif que les auteurs du projet écrit de la « cogestion » concluent : « *Nous souhaitons porter une démarche d'amélioration continue de nos pratiques professionnelles et poursuivre l'initiative amorcée par le centre de la Chardonnière avec La Trinquette.* » Née dans le contexte extraordinaire du premier confinement, la « cogestion » demeure un dispositif toujours en cours d'élaboration et qui ne fait pas consensus au sein de l'équipe. Certains professionnels refusent d'y participer. Ce refus est toléré par la direction. La cogestion n'est pas inscrite dans leur cahier des charges et dépend exclusivement de leur adhésion à cette expérimentation.

C/ D'une interdiction illégale à sa révocation

« On s'est beaucoup fait accompagner par l'équipe d'Aria, qui est un partenaire important pour nous. Ils sont venus plusieurs fois en réunion d'équipe expliquer le phénomène de l'addiction, donc rediscuter autour de ce que génèrent les interdictions, ce que permettent les autorisations. Du coup l'équipe était convaincue et après il a fallu un peu convaincre les hébergés et là c'était vraiment compliqué parce qu'ils étaient vraiment très très réfractaires à ça. Y compris les gens qui consomment beaucoup. [...] Le fantasme c'était que tout le monde se mette à boire, que ceux qui buvaient allaient boire encore plus, que ceux qui ne buvaient pas allaient se mettre à boire, que les gens abstinents allaient aussi se remettre à boire, ce qui est quelque chose qui a pas du tout été remarqué, enfin il n'y a jamais personne qui s'est mis à boire parce que l'alcool est autorisé à Riboud et y compris des gens abstinents », extrait d'un entretien avec un travailleur social.

Avant novembre 2018, la consommation d'alcool est interdite à Riboud. Pour comprendre la levée de cette interdiction, il faut remonter à 2015. Un éducateur, nouvellement recruté, propose à l'équipe de réfléchir à la place de l'alcool dans l'institution. Enrichi d'une expérience professionnelle en Angleterre, dans un centre d'hébergement où la consommation d'alcool est autorisée, son regard sur ce produit a changé : « *En fait, en parlant avec les travailleurs sociaux anglais, ils m'ont regardé avec des grands yeux en disant : « Mais l'alcool c'est légal en France. » Ça m'avait fait une petite prise de recul.* » **C'est ce principe légal et son corollaire, le respect des droits des hébergés, qui sont au fondement de la révocation de l'interdit.** D'autres arguments, d'ordre médico-sociaux, sont également mobilisés pour justifier ce positionnement : éviter les « *alcoholisations flashes* », ces moments où les personnes boivent rapidement une grande quantité d'alcool avant de rentrer dans une structure où il n'est pas possible de boire ; réduire les alcoolisations en solitaire pour prévenir les comas éthyliques ou les crises d'épilepsie.

Plusieurs années sont nécessaires pour arriver à changer le règlement. Le départ d'anciens travailleurs sociaux rétifs à la levée d'interdiction et l'arrivée de nouveaux professionnels favorisent l'émergence d'une réflexivité collective. Celle-ci est alimentée par des formations, des participations à des colloques et des rencontres régulières avec l'équipe mobile Aria. Une fois l'équipe et la direction d'accord pour lever l'interdiction, des échanges sont engagés avec les hébergés. Mais ils sont difficiles à convaincre. Les professionnels leur proposent alors d'expérimenter la levée d'interdiction durant plusieurs mois : *« Il y a eu un moment on a fini par leur dire : « Écoutez, faites-nous confiance et on fait une période d'essai. » En novembre 2018 on avait fixé une période expérimentale de six mois, en disant au bout de six mois on voit ce qu'on fait et même avant si on voit vraiment que ça part en couille on arrête l'expérimentation. Et c'est un peu ce qui a rassuré les hébergés finalement de dire bon ok si c'est juste expérimental et que ça peut s'arrêter vite ok. »* Six mois plus tard, un bilan est collectivement tiré et la levée de l'interdiction est maintenue. Cependant, cela ne signifie pas que tous les hébergés approuvent cette mesure : *« Il y a les nouveaux hébergés qui sont arrivés depuis et eux ils ont une vision un peu différente parce qu'ils n'ont pas connu l'avant-après et beaucoup sont dans le discours « mais non il ne faut pas autoriser l'alcool à Riboud... » [...], « mais là eux qui boivent vous les incitez ». Donc on passe notre temps à faire de la pédagogie, à expliquer pourquoi on l'a fait. »*

Riboud propose **un cadrage libéral** de la consommation d'alcool : au nom de la légalité du produit, les hébergés sont libres de boire comme ils veulent et autant qu'ils le souhaitent ; les professionnels interviennent sur les conséquences de ces consommations et à partir de ce qu'ils observent des manières de boire des personnes. Car ce règlement donnerait de nouvelles prises aux professionnels pour aborder ce sujet avec les hébergés : *« Ça a un peu libéré la parole. Avant, quand c'était interdit, c'est comme si on s'interdisait un peu d'en parler en entretien, alors que là, d'un coup, c'était devenu très libre. Je veux dire nous les gars on les voit dans le hall avec leur canette et du coup on peut facilement... nous du coup aussi on a un peu une vision sur leur type de conso, ce qui n'était pas le cas avant. »* **En gagnant en visibilité, les consommations d'alcool deviennent discutables voire potentiellement disputables**, des avis peuvent être formulés et des conseils peuvent être prodigués.

Partie 3 – Comptabilités du manque et modalités d'achat

Cette partie est consacrée à la définition des quantités d'alcool bues par les hébergés dans les trois centres d'hébergement et aux manières dont il est acheté. Deux tendances se dégagent. La première est caractéristique des institutions où la consommation d'alcool est autorisée lors des « cogestions ». Dans ces structures, la définition des quantités bues et l'achat sont une prérogative des professionnels ; les hébergés y sont différemment associés selon les établissements. La seconde est caractéristique de l'institution où l'interdiction de consommer de l'alcool a été levée. Dans cette structure, ces pratiques sont une prérogative des hébergés.

A/ Provisionner pour assouvir

Francheville, le 07/11/19

Contrat d'accompagnement à la consommation d'alcool

Par le présent contrat, moi *M. Roland* m'engage à avoir :

* Pris connaissance et signé la charte d'utilisation de la « Trinquette » au sein de la Chardonnière

* Défini avec l'équipe éducative mes horaires de consommation accompagnée, à savoir :

8h15 Quantité : 2x25 11h45 Quantité : 2x25

15h15 Quantité : 2x25 18h15 Quantité : 2x25

* Émis mon accord en vue de la commande de la boisson alcoolisée de mon choix en début de chaque mois :

Marque : *Pelforth*

Type : *Blonde*

* Le paiement est à la charge du résident

À la Chardonnière, des hébergés boivent de l'alcool à La Trinquette en ayant, ou pas, signé un contrat au préalable avec la structure. Dans les deux cas, la quantité autorisée y demeure limitée à une douzaine d'unités d'alcool par jour, comme l'explique l'éducateur référent de la réduction des risques au sein de l'institution : « *Nous on a une limite [...]. On essaye en gros d'être environ à... ça fait douze unités par jour à peu près, de ne pas dépasser ça parce qu'on ne veut pas être dans le côté promotionnel de la consommation en fait. [...] Une douzaine d'unités d'alcool sur la journée. Six bières fortes c'est ce qu'on délivre au max sur les quatre temps d'ouverture de la journée, en fait c'est max six bières fortes. »*

Après « *une période d'observation plus ou moins longue* », comme l'affirme l'éducateur référent de la réduction des risques, des hébergés peuvent se voir proposer une contractualisation par les travailleurs sociaux. Elle s'adresse, notamment, à des personnes qui ne souhaitent pas s'occuper de l'achat d'alcool ou qui sont jugées par les professionnels comme n'ayant pas la capacité de gérer leurs ressources financières. En effet, **en signant le contrat, l'hébergé délègue l'achat et la gestion d'alcool à l'institution. Il demeure néanmoins responsable de son paiement puisqu'il doit confier aux professionnels l'argent correspondant au prix de ses consommations.** Le contrat est signé lors d'un temps d'échange entre l'hébergé et le travailleur social référent de la réduction des risques – d'autres professionnels de l'établissement peuvent éventuellement être associés. Durant cette rencontre sont établies les quantités consommées à La Trinquette. Lors des « cogestions », les professionnels notent sur des feuilles nominatives adossées au contrat chaque fois que l'hébergé est servi. Le document constitue un rappel de la limite fixée et permet de repérer d'éventuelles baisses dans la consommation de la personne. Le buveur indique également ses goûts et ses préférences en spécifiant le type d'alcool et la marque qu'il préfère. C'est à partir de ces informations que les

professionnels s'approvisionnent mensuellement. Ils effectuent les achats chez un grossiste, ce qui permet d'éviter les problèmes de rupture de stock. L'alcool est ensuite entreposé dans une pièce dédiée et ramené, progressivement, au sein de La Trinquette, où il est servi. Les noms des buveurs sont marqués sur le stock et les initiales inscrites sur le haut des canettes pour identifier les propriétaires. Dans le même espace sont rangés des jus de fruit et des sodas. La Chardonnière les achète à la Banque Alimentaire ou les récupère dans le cadre d'une convention avec un distributeur. Ces « softs » sont proposés gratuitement et sans contractualisation aux hébergés lors des « cogestions », au contraire de l'alcool qui est payé par les buveurs.

Des hébergés peuvent boire de l'alcool à La Trinquette sans contractualisation. Ils effectuent eux-mêmes leurs achats en se rendant seuls ou à plusieurs – parfois accompagnés d'un professionnel – dans un commerce de proximité. Ils peuvent boire leur alcool à La Trinquette ou confier quelques canettes aux professionnels qui les stockeront et leur serviront lors des « cogestions ». En confiant la gestion aux professionnels, les hébergés qui n'ont pas signé de contrat « perdent la main » sur leur alcool et les professionnels s'octroient un droit de distribution. Ces derniers peuvent par exemple refuser de servir une personne qu'ils jugent trop alcoolisée quand bien même elle a payé sa consommation.

À la Chardonnière, les consommations d'alcool ne se limitent pas à La Trinquette. Des hébergés qui y boivent peuvent également consommer en dehors des « cogestions » ; d'autres n'adhèrent pas au projet et privilégient exclusivement les consommations à l'extérieur du dispositif. C'est par exemple le cas de certains hébergés qui refusent de boire sous les regards des professionnels. Une travailleuse sociale rappelle qu'« *il faut que les personnes adhèrent au projet. On ne va pas forcer quelqu'un, même s'il boit énormément, même s'il se met en danger à l'extérieur. On ne va pas forcer la personne à adhérer* ».

B/ Donner pour pallier

« On avait au début de la bière et du vin parce que ce n'est pas rare de croiser des gens du CGR et donc on voyait parfois qu'ils consommaient du vin. Ça a été très peu demandé le vin. Et puis il a fallu nous approvisionner en pleine période de confinement donc autant vous dire qu'on partait avec notre chariot et qu'on allait à la supérette du coin et qu'ils nous voyaient arriver et qu'ils ne comprenaient pas. Il a fallu, enfin tout le back-office de ça c'est travailler avec les commerces de proximité pour passer des commandes d'une quantité d'alcool incroyable. Leur dire qu'on est le Foyer Notre-Dame des Sans-Abri, arriver avec nos petits chariots, qu'ils nous réservent des palettes, enfin bref c'est tout une organisation aussi à mettre en œuvre. Et donc on a commencé par la bière qu'on a fini par acheter. Ça a été aussi une question budgétaire : comment est-ce qu'on fait pour acheter cet alcool-là ? J'ai pris la responsabilité d'utiliser les participations financières pour acheter de l'alcool en période de confinement », extrait d'un entretien avec l'ancienne cheffe de service du Centre Gabriel Rosset.

Au Centre Gabriel Rosset, les hébergés sont autorisés à consommer de l'alcool lors des « cogestions » sous réserve d'une contractualisation préalable. Après échanges avec les professionnelles du Point Santé, les personnes doivent rencontrer l'équipe d'Aria, selon la disponibilité de ses membres. L'intégration à la « cogestion » peut s'en trouver retardée : « *Se pose ici la question du délai d'attente pour une rencontre avec Aria. En effet, cela conditionne l'intégration et la participation à la cogestion* », rappellent les auteurs du projet écrit. L'entrée dans le dispositif est conditionnée par des rencontres avec ces professionnels de santé extérieurs à la structure. C'est l'étape préliminaire avant qu'un contrat ne soit signé entre le Point Santé et le « passager ». Celui-ci ne constitue pas seulement un accord médical mais aussi un accord moral. Pour reprendre les termes du contrat, l'hébergé s'engage à « *respecter les lieux, les salariés et les passagers* », à « *être ponctuel* », à « *participer financièrement* » lorsque cela lui est possible et à « *ne pas introduire de l'alcool dans l'enceinte de l'établissement* ». Il est également précisé que **la consommation d'alcool lors de la « cogestion » est limitée à trois bières par jour réparties sur les trois créneaux horaires**. Les hébergés qui signent ce contrat sont référencés dans un classeur de suivi ; les professionnels l'emmènent avec eux lors des « cogestions » afin de vérifier les personnes autorisées à boire de l'alcool. Les autres peuvent consommer des softs, récupérés à la Banque Alimentaire, et sont invitées à les boire sur place, comme le souhaite une professionnelle : « *On leur propose le verre volontiers mais voilà, le temps qu'ils le boivent on leur propose de rester quand même avec nous, de s'asseoir, de pas juste prendre le verre et partir. Ce n'est pas de la distribution de boisson.* »

Depuis son expérimentation lors du premier confinement, **l'alcool proposé lors des « cogestions » est gratuit**. Cette décision est justifiée de la manière suivante : « *La question pourrait se poser autrement si la majorité de la population accueillie au CGR bénéficiait de ressources. C'est pourquoi nous défendons l'idée que pour la personne alcoolo-dépendante, l'alcool est autant un besoin que l'eau ou la nourriture, voire plus à certains moments.* » L'équipe dispose d'un budget de 700€ mensuel, alloué par l'association pour acheter l'alcool. Les professionnels se rendent au moins une fois par semaine dans un supermarché du quartier pour s'approvisionner. Lors de l'enquête, il n'existe pas de lien officiel avec ce commerce. Ainsi, ils sont tributaires de « *ce qui se trouve dans les rayons* », comme l'indique une professionnelle. Ils achètent uniquement des bières au regard du pourcentage d'alcool et les choix des marques sont restreints : « *On prend des 8%, des 7.2 et des 5% [...]. On prend un peu toujours les mêmes marques, de la Kronenbourg, de la 1664 et la bière je sais plus le nom, c'est la 8% classique là c'est les moins chères en fait, en canettes de 50cl.* » L'alcool est stocké dans une pièce comprenant un frigo avant d'être donné lors des « cogestion ».

C/ S'abstenir

« Fouad est devant l'établissement, dans la cour. Il n'a pas oublié notre rendez-vous. Je le salue, lui demande comment il va et après quelques banalités je lui propose d'aller dans le magasin dans lequel il achète habituellement son alcool.

Comme j'habite le quartier, je connais bien les commerces de proximité. Nous allons dans un petit Casino avec une seule caissière. Je prends une Kronenbourg blanche à 7,2% et Fouad me dit que cela lui convient. Nous passons à la caisse avec les deux bières puis nous sortons du magasin. Devant le casino, Fouad prend sa bière et s'assied par terre. Cela ne me gêne pas mais je connais un petit square fermé au public où nous pouvons nous installer. Je lui propose de s'y rendre. »

À Riboud, **l'achat d'alcool n'est pas une prérogative des professionnels**. Les personnes hébergées achètent elles-mêmes leurs consommations au regard de leurs ressources financières, des marques et des types d'alcool qu'elles souhaitent et qui sont disponibles dans les commerces situés à proximité de la structure, où elles se rendent. Certaines achètent leur alcool au jour le jour, multipliant parfois les déplacements dans la même journée pour se ravitailler. D'autres font des provisions, prévoyant leurs consommations pour quelques jours. Si l'achat d'alcool est l'affaire des buveurs, il n'est pas nécessairement une pratique individuelle. Par exemple, des hébergés « dépannent » des canettes à ceux qui n'en ont pas. D'autres sont missionnés pour acheter l'alcool, en échange d'une bière : ils récupèrent l'argent auprès de leurs collègues et livrent les « commandes ». D'autres encore prêtent de l'argent à ceux qui n'en n'ont plus pour qu'ils puissent continuer de boire et ainsi prévenir le manque. **Autour de l'achat d'alcool, des solidarités apparaissent et des complicités se forment. Elles demeurent toutefois fragiles et des tensions peuvent survenir** : un résident ne rembourse pas ses « dettes » à l'un de ses voisins ; un autre se plaint de toujours aider ses collègues sans rien avoir en retour... Comme le formule un hébergé, la structure c'est comme « *une famille, avec ses bons et ses mauvais côtés* ». Mais les relations qui se tissent autour de l'achat d'alcool ne se limitent pas au cercle des hébergés. Parfois, elles se nouent avec des habitants du quartier, qui deviennent alors des appuis pour accéder à l'alcool en donnant quelques pièces ou en offrant une canette.

Ces multiples manières de s'approvisionner en alcool, ne sont pas spécifiques aux hébergés de Riboud. Elles se déroulent dans toutes les structures d'hébergement, à la fois celles où la consommation d'alcool est interdite, celles où elle est autorisée lors de « cogestions » et celles où l'interdiction a été levée. La différence réside dans leur degré d'observabilité puisqu'**en levant l'interdiction de consommer, l'alcool gagne en visibilité**.

Partie 4 – Écologie des consommations

Cette partie décrit les espaces où l'alcool est consommé dans les trois centres d'hébergement. Il s'agit de porter une attention aux lieux, à leurs organisations et à leurs aménagements pour comprendre ce que fait l'environnement aux interactions sociales, et inversement. Cette perspective écologique invite à comprendre en quoi le milieu favorise ou limite l'émergence d'échanges sur l'alcool et sa place dans l'institution.

A/ Un milieu consacré

« *Tu veux passer derrière le bar aujourd'hui ?* », me propose un professionnel. J'accepte volontiers ; je n'ai encore jamais endossé le rôle de « serveuse ». Je m'installe derrière le comptoir avec un éducateur. Je sors les canettes et les bouteilles de soft du frigo derrière moi. Je les place en évidence sur le comptoir, de façon à ce que les hébergés puissent nous dire ce qu'ils veulent. En voyant les hébergés arriver, je lance : « *Bonjour, je peux vous servir quelque chose ?* » Un résident me montre ce qu'il veut boire en pointant du doigt une canette. « *Un Schweppes ?* » Il hoche la tête. Je le sers. Il prend son verre avec un petit « *merci* » et s'en va. Les bières restent au frais. L'éducateur assure le service de l'alcool. J'observe les sourires, les chamailleries et les taquineries. Des hébergés viennent me voir. Accoudés au comptoir, ils me questionnent sur les raisons de ma présence : « *En fait, c'est quoi votre rôle ici ?* », « *Vous êtes là pour quoi ?* » Nos échanges s'engagent sur la vie de chacun à la Chardonnière. Je raconte notre enquête, mes études. Ils m'écoutent avec attention. J'ai l'impression qu'ils boivent plus mes paroles que leurs verres. »

À la Chardonnière, une pièce est exclusivement réservée à La Trinquette. Elle est aménagée et pensée comme un « bar ». Cette comparaison revient sans cesse, tant dans les observations des enquêteurs que dans les propos des hébergés et des professionnels. On passe la porte, fermée à clé en dehors des heures de « cogestion ». On est happé par le rouge éclatant des murs. Deux guitares et des vinyles ornent un pan de mur ; sur un autre un petit écran de télévision est fixé ; sur les rebords de la cheminée est posé un tableau où sont accrochées plusieurs photos d'hébergés et de professionnels de la Chardonnière. La pièce est lumineuse ; une porte-fenêtre donne sur l'extérieur. Un critère important dans le choix du lieu, comme le rappelle cette professionnelle : « *On a choisi [...] un lieu qui puisse avoir accès sur l'extérieur. C'est très important parce qu'il y a beaucoup de fumeurs. [...] Déjà l'été ils se mettent sur les marches au soleil. C'est cool, on sort les tables dehors. Puis surtout pour les fumeurs, ça permet aussi d'accepter de venir consommer à La Trinquette parce que ce sont des gars qui boivent tout le temps dehors, sur la voie publique et ben ils fument en même temps qu'ils consomment. Et là c'était dommage de leur enlever ça, on aurait eu moins de clients à la base, je pense, donc voilà il y avait cet accès à l'extérieur.* »

Pour commander et récupérer leur boisson, les « clients » se présentent au comptoir, installé sur la droite quand on franchit la porte d'entrée. Celui-ci délimite un espace réservé aux professionnels. Ce sont les seuls habilités à être derrière le comptoir et à servir les hébergés ; quelques enquêtrices feront exception. Les bières et les softs sont gardés au frais dans un frigo. À côté d'un évier, sur une étagère, sont posés des cubis de vin – avec écrits les noms des buveurs sur le carton d'emballage – et rangés des verres de tailles différentes. Les boissons sont servies dans des verres. Selon une professionnelle, il s'agit d'« *apprendre à boire dans un verre, ce qui n'est pas le cas de beaucoup de gars qui boivent des canettes chaudes, là au moins on boit dans un verre, comme dans un vrai bar* ». Et, comme dans un bar, on retrouve des habitués accoudés au comptoir, qui discutent avec le serveur du jour ; pendant que d'autres sont installés à leurs tables, dans la pièce principale ou dans le couloir jouxtant la porte

d'entrée. L'ambiance est chaleureuse et l'organisation de l'espace est propice aux rencontres. C'est dans ce périmètre que les personnes sont autorisées à boire. Il existe cependant un autre lieu, La Pierre, qui ne relève pas de La Trinquette et où les hébergés ont le droit de consommer de l'alcool, comme l'explique une travailleuse sociale : « *Ils ont l'opportunité de descendre à La Pierre. C'est au portail, tout en bas, là on autorise les consommations d'alcool parce qu'on n'est pas tout à fait dedans, on n'est pas tout à fait dehors. Ça c'est un lieu où les personnes, si elles ont besoin de consommer en plus des Trinquettes [...] elles peuvent aller là-bas en bas, à cette pierre-là, enfin un bout de pierre, elles peuvent se retrouver et on autorise.* »

En dehors de ces espaces, la consommation d'alcool reste réglementairement interdite à la Chardonnière. Les hébergés ne sont pas autorisés à boire dans leurs chambres, même si cela se produit régulièrement. Un professionnel raconte que, lorsque lui ou ses collègues surprennent une personne en train de transgresser la règle, « *on récupère [l'alcool], on le met dans le frigo en bas de La Trinquette et puis on note et puis il viendra le récupérer* ». Un autre travailleur social soulève un paradoxe sur le sens et l'usage de ce règlement : « *Si tu as envie d'en boire d'autres, tu les gardes avec toi, tu les planques, tu les bois dans ta chambre même si tu n'as pas le droit. Ici, ça reste interdit de boire dans les chambres, même si on sait que dans les faits ce n'est pas ce qui se passe. Et puis après on n'a rien à en dire, ça reste un espace privatif à partir du moment où ils s'acquittent de leur participation financière, de leur loyer. Quelque part tu fais un peu ce que tu veux dans ton espace intime aussi ; tant que ça n'embête pas ton collègue de chambre par exemple. Mais dans la volonté de garder quand même un peu de cadre, ça reste nous dans le règlement pas autorisé.* »

B/ Des espaces fugaces

« Il y a une influence tangible sur le déroulé et l'ambiance de la cogestion selon si elle a lieu à l'intérieur du centre ou dans la cour. Pierre, un professionnel âgé d'une trentaine d'années, m'explique animer la cogestion seulement lorsqu'elle se déroule à l'extérieur : « *Dans la salle, ce n'est pas possible, c'est beaucoup plus agité.* » La promiscuité engendre plus de bruit et de disputes. Pour lui, dans la cour, les hébergés ont « *plus d'espace* », c'est « *plus calme* » et ils « *s'énervent moins* ». Et pour les professionnels, c'est « *plus sympa* », ajoute-t-il. « *On peut profiter du soleil ou fumer une clope, avec les hébergés.* » »

Au Centre Gabriel Rosset, il n'y a pas d'espace dédié à la « cogestion ». Lors de l'enquête, elle se déroule principalement dans la salle polyvalente qui sert habituellement de salle de réunion. Des tables organisées en « U » occupent la quasi-totalité de l'espace. Un petit piano est installé dans un coin de la pièce. Contre un mur, des livres et des jeux sont rangés sur une étagère. La salle n'est pas pensée et aménagée pour accueillir la « cogestion ». En entrant, les hébergés récupèrent les chaises rangées au fond de la salle pour les disposer dans la pièce en fonction de leurs affinités : certains s'assoient avec leurs amis ; d'autres se mettent en bout de table et s'isolent pour avoir plus de calme ; d'autres encore se mettent à l'écart, seuls dans un coin de la salle, ne jugeant pas nécessaire d'avoir un support sur lequel poser leurs consommations.

Les professionnels, quant à eux s'installent à l'un des deux bouts du « U ». À leur côté, le chariot qu'ils ont préalablement rempli dans la salle de stockage. On y trouve le classeur de suivi et la tirelire (pour une éventuelle participation financière des hébergés), des gâteaux salés ou sucrés, des softs et des canettes de bière. Celles-ci sont servies avec des gobelets, comme l'explique une professionnelle : *« Ce sont toujours des canettes de 50cl et on leur propose des gobelets pour qu'ils puissent boire au verre donc ils versent la canette dans le verre. Sachant que c'est aussi thérapeutique parce qu'en règle générale quand ils consomment à la rue ils boivent directement à la canette donc on essaye de faire passer à un autre moyen de consommation pour déstigmatiser justement le côté je bois à la canette assis par terre. »*

La diversité des usages de la salle polyvalente engendre des problèmes pratiques. Par exemple, si une réunion institutionnelle se déroule au même moment qu'une « cogestion », la priorité est donnée à la première ; la seconde se déroule alors plus tôt ou plus tard, voire elle est annulée. L'ancienne cheffe de service souhaitait que les réunions arrêtent de se tenir dans cette salle mais cela n'a pas abouti avant son départ. *« La question du lieu est pas mal posée. On aimerait avoir un lieu dédié à cette cogestion, une pièce spéciale pour eux [...]. Pour l'instant on n'a pas réussi à trouver une autre salle qui pourrait correspondre à ça et être ouverte uniquement au moment de la cogestion »*, reconnaît une professionnelle. Lors de l'enquête, ce projet de délocalisation n'a pas avancé et l'équipe est toujours contrainte de jongler entre les différentes fonctions de cette salle. Néanmoins une solution existe : **lorsque la météo le permet, la « cogestion » est organisée dans la cour extérieure.** Sous un préau est installé un comptoir en palette construit par des hébergés et des professionnels. Seuls ces derniers ont le droit d'être derrière le comptoir et de servir les bières. Des mange-debout, des bancs et des chaises permettent aux hébergés de se poser pour consommer. L'avantage de cet espace est qu'il permet de fumer une cigarette en buvant un verre : *« C'est un peu plus convivial quand c'est l'été, d'être dehors, comme ça ils peuvent fumer leurs clopes parce que sinon en haut tu ne peux pas fumer. T'en as beaucoup qui descendent faire des pauses pour tuer le temps »*, raconte un professionnel. Ils doivent alors laisser leur bière, qu'ils ne peuvent pas sortir, dans la salle.

En dehors des « cogestions », la consommation d'alcool est réglementairement interdite dans l'enceinte de la structure. Un travailleur social décrit ce que lui et ses collègues font lorsqu'ils surprennent un hébergé en train de boire entre les murs de l'établissement : *« Nous quand on en prend un par exemple avec des bières qui n'est pas inscrit à la cogestion qui consomme à l'intérieur du site, soit on lui prend, on lui prend la bière, on lui rend le lendemain ou on lui dit de sortir avec sa bière, d'aller la consommer et de revenir, de pas la consommer sur site en fait. »*

C/ Des régions révisées

« Ce soir, je me rends au CVS [Conseil de la Vie Sociale]. Les deux membres élus du CVS font remonter plusieurs problèmes au nouveau chef de service, qui y participe pour la première fois, et à un travailleur social : le « fléau » des punaises de lit ; la

proposition de laisser le portail d'entrée fermé, qui ne serait ouvrable qu'avec un badge, pour empêcher des personnes extérieures au centre de venir fumer dans la cour ; l'installation d'un « *abri* » afin de pouvoir fumer à l'extérieur sans se mouiller lorsqu'il pleut ; l'ajout de frites au menu des repas du self. Un des élus indique ensuite qu'un résident – dont il ignore le nom – a mis un écriteau dans la salle TV indiquant que la consommation d'alcool n'est plus autorisée. Le chef de service rigole et embraye sur un autre sujet : le suivi des hébergés. »

À Riboud, les hébergés peuvent boire dans leurs chambres, dans les couloirs, dans le réfectoire, dans le hall d'accueil. **Les personnes ont le droit de consommer de l'alcool dans l'ensemble du bâtiment à l'exception des bureaux des professionnels.** Un professionnel explique cette décision : « *On essaye de faire en sorte qu'à Riboud ça ressemble le plus possible au milieu ordinaire [...] C'est pour ça qu'on interdit l'alcool dans les bureaux d'entretien parce qu'on se dit que si le gars il va à la CAF ou à sa banque avec une cannette à la main il va se faire refouler. Et donc voilà, nous on fait pareil, comme dans le droit commun.* »

Au-delà de ce règlement qui détermine quels sont les espaces où il est possible de boire et quels sont ceux où cette pratique est interdite, l'enquête révèle que **la consommation d'alcool dans certaines régions de la structure fait l'objet de discussions voire de révisions.** C'est le cas de la salle TV. Située au rez-de-chaussée, derrière des vitres transparentes qui donnent sur le hall d'accueil, elle est aménagée sobrement d'un grand canapé clair, d'un comptoir et d'un écran de télévision. Les murs sont vides, la pièce est froide. Un jour, professionnels et hébergés découvrent un écriteau stipulant que la consommation d'alcool y est dorénavant interdite. Un ou plusieurs hébergés auraient pris cette initiative pour dénoncer l'attitude d'un buveur, « *alcoolisé du matin au soir, qui passe son temps dans la salle télé et qui met de la bière partout par terre* », comme le décrit un professionnel. L'interdiction n'est pas reconnue : les hébergés peuvent continuer de boire dans la salle TV. Néanmoins, ce geste a des effets sur la manière d'envisager collectivement la place de l'alcool dans la structure : « *Nous, on n'est pas du tout contre le fait de revoir le... Donc aujourd'hui c'est autorisé partout l'alcool, sauf dans les bureaux d'entretien [...]. Après nous on n'est pas, enfin clairement cette enquête et la restitution [...], ça peut être l'occasion de rediscuter et peut-être de faire des adaptations. Peut-être on va décider que certains lieux, sur demande des hébergés et parce que nous on trouve aussi que c'est une bonne idée, ce sera interdit, il faut voir.* » Les propos du travailleur social soulignent le « *potentiel de publicisation¹⁴* » de cet événement et du cadre réglementaire dont il découle. **C'est parce que l'interdiction est levée, que des individus, directement ou indirectement affectés par certaines alcoolisations qu'ils jugent problématiques, peuvent imaginer la remise en place d'une interdiction spatialement circonscrite comme réponse aux troubles qu'ils rencontrent.** Le règlement n'est pas figé ; il est envisagé comme une exploration continue. Dès lors, se pose la question des dispositifs – tels que les CVS – qui peuvent favoriser ou limiter la

¹⁴ S. Laacher & C. Terzi, 2020, *Persepolis ou la guerre des libertés. Sacrés, sacrilèges et démocratie en Tunisie*, Genève, Éditions Labor et Fides.

mise en discussion des différentes perspectives et la mise en débat, entre professionnels et hébergés, des réponses à expérimenter.

Partie 5 – Félicités et déboires

Les rassemblements autour des consommations d'alcool sont traversés par une tension. D'un côté, le plaisir : les personnes boivent seules ou à plusieurs et partagent un moment agréable dans le calme ou l'effervescence. De l'autre, les déboires : la cohabitation suscite de la lassitude et des colères, potentiellement exacerbées par l'alcool. Cette tension se retrouve dans les trois centres d'hébergement où nous avons mené l'enquête. C'est pourquoi, contrairement aux parties précédentes, chaque sous-partie n'est pas ici caractéristique d'une des trois structures.

A/ Le plaisir d'être ensemble...

« Franck s'accoude au comptoir. Vêtu de sa veste jaune et d'une barbe de quelques jours, il me sourit et salue tout le monde, un verre de bière à la main. Son camarade, Diego, le rejoint. Il réclame à Thibaut son verre en criant : « *Boule, boule !* » Tout le monde rit. On m'explique que cela est habituel, qu'il demande toujours « *ses bulles* » et se plaint de ne pas en avoir assez dans son verre de vin rouge. Enfin, Gérald complète le trio. Il arrive avec son immense sourire. L'ambiance est joyeuse et festive. Tout le monde rigole. Gérald sélectionne des musiques. Des « *Démons de minuit* » à Gilbert Montagné, les danses et les chants s'enchaînent. C'est « *Star 80* » à La Trinquette ! Franck et Gérald s'affrontent en « *battle* ». Claude, un autre résident, rejoint le groupe en criant : « *On va s'aimer !* » Thibaut n'a pas l'air surpris, il ne réagit pas. Mathieu, l'autre professionnel, est quant à lui ravi de cette ambiance : « *On est le seul bar ouvert pendant le Covid, c'est excellent !* » »

Dans les trois centres d'hébergement, lorsque les personnes boivent de l'alcool les unes avec les autres, elles ne font rarement « que » boire. Elles s'engagent dans une diversité d'activités. Elles discutent entre elles, refont le monde, commentent les actualités, se donnent des nouvelles, se taquent, partagent les dernières rumeurs de la structure. Elles regardent la télévision. Elles écoutent de la musique, à partir d'un ordinateur spécifiquement dédié à cet usage – comme à La Trinquette – ou en utilisant un smartphone ; et se lancent, avec plus ou moins de précision, dans un karaoké en s'adonnant à quelques pas de danse. De temps à autres, parfois accompagnées de bénévoles, elles jouent aux cartes ou lancent une partie de jeu de société. Prises dans leurs occupations, des personnes délaissent leurs verres ou leurs canettes et oublient de boire ; ce que ne manque pas de leur rappeler certains professionnels qui les enjoignent à terminer leur boisson avant la fin de la « *cogestion* ». D'ailleurs, un résident de Riboud, revenant sur les activités qui étaient organisées dans la structure avant le Covid-19, ne se rappelle plus s'il était possible de boire de l'alcool lors de ces moments : « *Je ne saurai même pas dire, on était tellement occupé à faire autre chose qu'on n'y pensait pas.* »

Ce qui se joue dans ces situations relève de ce que le sociologue Georg Simmel nomme la « sociabilité », « le fait d'être avec d'autres personnes agréablement¹⁵ ». Celle-ci repose sur un souci de réciprocité s'établissant entre des hébergés, buveurs ou non buveurs, des professionnels, des bénévoles et des étudiants « qui se considèrent mutuellement comme des égaux et s'engagent librement dans un échange¹⁶ ». Cette question de la réciprocité est exacerbée autour de la commensalité en général et, en particulier, du partage d'un verre ou d'une cigarette. L'ambiance et l'environnement qui règnent lors de ces consommations d'alcool rappelle, à bien des égards, ce que tout un chacun peut vivre dans un bar, lors d'un moment festif ou d'ivresse. À leur manière, les dispositifs de « cogestions » et de levée d'interdiction de consommer de l'alcool favorisent ces moments de rencontre et ouvrent des scènes de sociabilité. C'est ce que signale en quelques mots un hébergé de la Chardonnière, autorisé à boire de l'alcool à La Trinquette : « *On peut profiter des autres, et puis ce n'est pas comme si on avait grand-chose à faire.* » Dans ces institutions où les hébergés se plaignent régulièrement de l'ennui, se retrouver autour d'un verre est également un prétexte pour passer un moment ensemble et s'extraire de la torpeur quotidienne.

Toutefois, la qualité de ces moments de consommation d'alcool n'est pas donnée d'avance. Elle demeure tributaire d'une pluralité de micro-événements : l'état de santé des uns et des autres ; le passif relationnel entre les participants ; les incidents survenus dans les minutes, les heures ou les jours qui précèdent la rencontre ; les échéances à venir... Par exemple, un hébergé se rend à la « cogestion », uniquement quand elle est assurée par des professionnels avec qui il a des affinités ; il évite de s'y rendre quand une personne avec qui le contact ne passe pas est au service. Autant d'éléments qui ont des conséquences sur l'engagement dans les situations et sur les relations qui se nouent entre les personnes (hébergés, professionnels, bénévoles, étudiants). **Le plaisir d'être ensemble est contingent.** L'expérience des ethnographes est sur ce point particulièrement instructive. Ils décrivent à la fois le plaisir qu'ils prennent lors de certains moments passés sur le terrain et leur aisance à participer aux situations, tout en évoquant leur inconfort, leur gêne et leur malaise devant la répétition de scènes ou face à certaines tensions.

B/ ...et la fatigue d'être avec¹⁷

« Yacine continue de parler. Tout le monde « l'entend » mais plus personne ne « l'écoute ». Croisant mon regard, il en profite pour me dire de nouvelles choses mais ses propos sont de plus en plus confus et difficilement compréhensibles. Je lui fais répéter constamment et essaye vainement de reformuler ses paroles pour m'assurer d'avoir bien compris. Cela semble « agacer » la travailleuse sociale, qui

¹⁵ J. Zask, 2011, *Participer. Essai sur les formes démocratiques de la participation*, Paris, Le bord de l'eau, p.28.

¹⁶ *Ibid.* p.31.

¹⁷ Nous reprenons cette formule à Marc Breviglieri : M. Breviglieri, 2009, « Les désagréments du proche et les tentations de l'autonomie. Réflexions sur la fatigue d'être avec des gens insupportables », dans M. Jouan & S. Laugier (dir.), *Comment penser l'autonomie ? Entre compétences et dépendances*, Paris, Presses Universitaires de France, p.375-397.

interrompt brutalement Yacine : « *M. Mata arrêtez de parler ! [...] M. Mata vous arrêtez, vous la fermez et vous buvez !* » Mais Yacine n'a que faire de ces remontrances et continue de me parler. Cinq minutes plus tard, les deux professionnelles interviennent une nouvelle fois, toujours aussi lassées : « *Depuis tout à l'heure, vous ne faites que débiter, que parler [...] Vous comprenez, vous parlez trop on ne vous écoute plus après [...] M. Mata, là c'est un moment calme, les gens veulent se reposer un petit peu, [...] vous pouvez discuter mais il faut laisser la place aux autres* ». Se faisant « garantes » voire « arbitres » du « bon vivre-ensemble », les deux professionnelles n'hésitent pas à interpeller voire sanctionner les hébergés « bavards » tout en les « infantilisant ». Cette situation reflète plus largement le paradoxe qui existe dans le projet de « cogestion ». Dans ces espaces à la fois formels et reposants, conviviaux et animés, comment concilier le besoin d'échanges de certains et la nécessité de calme pour d'autres ? »

La fatigue d'être avec se traduit par un sentiment plus diffus mais bien observable : la lassitude.

Vivre en collectivité voire en promiscuité pèse sur le moral de chacun. Nous pensons à Lucien, âgé d'une soixantaine d'années. Blagueur, il demeure un adepte du calme, le genre d'homme qui ne fait pas de bruit, qui ne veut pas déranger ou s'imposer sans toutefois se faire « marcher sur les pieds ». Du fait de son statut d'ancien, Lucien est rarement dérangé mais cela ne l'empêche pas de se plaindre du « *vacarme* » que certains hébergés imposent à leurs « *colocataires* ». La lassitude renvoie à des désagréments que les personnes supportent tant bien que mal, avec lesquels elles doivent vivre et cohabiter. Les hébergés et les professionnels en parlent peu ; elle se lit principalement dans des soupirs, à travers des regards, des yeux levés au ciel ou par des attitudes d'abattement. Parfois, elle s'exprime verbalement à travers quelques blagues « bien senties » ou des écarts de langage : « *Tu fais chier* », « *Ta gueule* », « *J'men tape* », « *Je n'en ai rien à foutre* ». Ces gestes et ces mots, prononcés aussi bien par des hébergés que des professionnels rendent manifeste ce « trop plein ». **La lassitude est une des manifestations de la fatigue d'être avec. Parfois, cette dernière se traduit par des accès de colère.** Des bagarres éclatent, des insultes fusent et des menaces sont proférées. Si, parfois, entre deux rires ou une tape amicale, les tensions se résorbent, d'autres fois, les professionnels n'ont d'autres choix que de faire appel à un tiers (police, pompier, Samu) pour résoudre un problème devenu une équation insoluble.

La lassitude et la colère ne sont pas circonscrites aux moments de consommation d'alcool. Elles ne leur sont pas non plus caractéristiques. Elles se retrouvent dans d'autres situations et sont inhérentes à la cohabitation dans de telles structures d'hébergement. Cependant, boire de l'alcool peut exacerber l'une ou l'autre des tendances, oscillant alors entre un « alcoolisme éteint » et une « ivresse bruyante¹⁸ ». Dans les deux cas de figure, la fatigue d'être avec, affecte le sens, l'engagement et la réciprocité de perspective que requiert la relation d'aide.

¹⁸ A. Farge & J-F. Laé, 2000, *Fracture sociale*, Paris, Desclée de Brouwer, p.113.

Le plaisir d'être ensemble et la fatigue d'être avec, sont deux dimensions constitutives des interactions qui ont cours en ces lieux. Ils représentent deux faces d'une seule et même pièce.

C/ Des hommes à la renverse

« On discute avec Diego, Lucien et un autre résident. J'ai pris l'habitude d'échanger avec eux, nous nous connaissons de mieux en mieux. Au bout de dix minutes, un autre hébergé, Frédéric, nous rejoint. Grand ami de Lucien et voyant que nous sommes là, il vient nous saluer. Il se joint à la conversation. Près de nous, un résident tente de s'asseoir avec une canette de bière à la main. Son sac à dos, bien rempli, gêne son équilibre. Conscient de ses difficultés, il tente de s'asseoir « au ralenti » pour ne pas chuter. Il se baisse lentement. Frédéric l'observe. Chaque seconde passée est une confirmation qu'il va définitivement tomber à la renverse. Il arrive tant bien que mal à poser sa croupe sur la chaise. Hélas, au moment de s'asseoir, il bascule de tout son poids en arrière. Frédéric, vigilant, le rattrape à temps. Personne n'est blessé. Fait si banal : Frédéric savait déjà ce qui allait se passer. Il n'avait qu'à attendre de le relever. »

Il arrive que certains buveurs titubent ou chutent plus ou moins lourdement sous l'effet de l'alcool. Marc, par exemple, est tombé « *la tête la première* » dans les escaliers d'un supermarché où il a l'habitude de faire la manche. Il a eu droit à neuf points de suture. S'il reconnaît avoir « *déconné* », il ne s'en cache pas et préfère en sourire : « *Plus de peur que de mal.* » Contrairement à Marc, d'autres hébergés se montrent confus, gênés ou honteux. Ils préfèrent taire leurs déboires ou cacher les séquelles de leurs chutes (cicatrices, commotions, *et cætera*) même si les professionnels ne sont pas dupes. Un soir, par exemple, un résident confie à un professionnel s'être fait mal en jouant à la pétanque. Ce dernier le fixe du regard et d'un ton assuré lui demande s'il est tombé parce qu'il était « *trop bourré* ». Le résident acquiesce, sans un mot. Parfois, ces récits impliquent également les riverains. Un voisin, qui habite à quelques mètres d'un des centres d'hébergement, raconte avoir rencontré une nuit, à 4h du matin, un résident allongé sur le trottoir, dans un état comateux. Inquiet, il sonne à la porte de la structure espérant qu'un professionnel se manifeste et le prenne en charge. Le veilleur de nuit refuse de le laisser entrer dans cet état. Le voisin contacte les secours et les attend une demi-heure aux côtés de la personne.

Dans les trois centres, des chutes associées à l'ivresse et à des états d'ébriété surviennent. Elles ne nous intéressent pas au regard de leur fréquence¹⁹ mais de leurs conséquences. Elles suscitent des remarques, des remontrances ou des coups de main de la part d'hébergés, de professionnels et de riverains. La dimension sensible des chutes « sollicite²⁰ » les personnes à

¹⁹ L'enquête n'essaye pas de comptabiliser les chutes. Elle ne permet pas d'affirmer que les dispositifs de « cogestion » ou la levée d'interdiction de consommer de l'alcool entraînent une augmentation ou une diminution des chutes associées à l'ivresse.

²⁰ A. Bidet, M. Boutet, F. Chave, C. Gayet-Viaud & E Le Méner, 2015, « Publicité, sollicitation, intervention. Pistes pour une étude pragmatiste de l'expérience citoyenne », *SociologieS*.

proximité : c'est le bruit d'un corps qui tombe contre des objets ou à même le sol qui invite à se retourner ; c'est la vue d'une personne qui chancelle qui incite à la retenir, comme le décrit l'ethnographe cité en exergue. Et ces sollicitations ouvrent potentiellement sur des moments de sollicitude, sur des gestes qui relèvent du *care* : vérifier si la personne s'est fait mal, la relever, panser ses plaies... Dans les trois centres d'hébergement, professionnels et hébergés ont conscience des risques de chute et tentent de les prévenir. Par exemple, lors des « cogestions », les premiers se laissent la possibilité de ne pas servir les buveurs qu'ils jugent trop alcoolisés – ce qui n'est pas sans difficulté et peut susciter des désaccords. De même, dans les trois structures, les buveurs peuvent recevoir des remarques, parfois déguisées sous un trait d'humour, quant à leurs manières de boire, à la quantité qu'ils ont déjà bue et au fait qu'ils devraient s'arrêter pour aujourd'hui. Elles sont formulées tant par les professionnels que par d'autres hébergés. **En rendant visible les consommations d'alcool il est rendue possible un droit de regard sur celles-ci par un tiers.** C'est un des avantages que décèle un professionnel de Riboud à la levée d'interdiction : « *Quand ils consomment en groupe, il y a un regard du groupe quand même et ça veut dire que s'il y en a un qui a un problème, voilà il y a quelqu'un pour le voir et on peut intervenir vite, et même l'idée qu'il y ait quand même une régulation par le groupe.* »

Partie 6 – Une clôture sans fin

Les consommations d'alcool se terminent : les canettes sont vides, les « cogestions » ferment leurs portes. Mais il s'agit toujours d'une clôture sans fin : les « cogestions » réouvrent leurs portes, une autre canette est entamée par le même buveur ou un autre, des personnes quittent la structure pour aller boire dans l'espace public. C'est à cette fin des consommations d'alcool, jamais définitive, que cette dernière partie est consacrée.

A/ Remettre en ordre

« Dédé rejoint le comptoir pour demander sa seconde bière. Son verre vide à la main, il revient bredouille à la table : « *Ils n'ont pas voulu me donner ma deuxième bière* ». « *C'est pas que je ne veux pas te la donner mais il est moins dix, il va falloir que tu la boives vite avant la fermeture* », lui lance le professionnel depuis le comptoir, après avoir entendu Dédé. Il est 18h50. À La Trinquette, il est convenu que les professionnels ne servent plus d'alcool quinze minutes avant la fin de la « cogestion ». À force de bavarder, Dédé n'a pas vu le temps passé. Finalement, Julien revient sur sa décision et lui apporte une canette : « *Tiens je te la donne mais ne te force pas.* » Enchanté, Dédé remplit sa chope de bière. Durant les dix dernières minutes restantes, il la sirote en toute tranquillité, comme si rien ne le pressait. À 19h, Dédé ramène son verre à moitié plein au comptoir et demande si on peut lui conserver sa bière pour sa consommation du lendemain. Julien accepte même s'il doute qu'elle aura « *encore des bulles* ». Ça ne dérange pas Dédé. Par le passé, il a déjà demandé au serveur de la lui garder au frais telle quelle. »

À la Chardonnière et au Centre Gabriel Rosset, les « cogestions » ont des heures d'ouverture et des heures de clôture prédéfinies – qui peuvent malgré tout varier, comme nous l'avons observées au Centre Gabriel Rosset. Ces horaires sont mentionnés dans les contrats que signent les hébergés, ils sont écrits au-dessus de la porte d'entrée de La Trinquette et sont rappelés par les professionnels lors des « cogestions ». Par exemple, un professionnel presse un résident de boire ou de terminer son verre car la fermeture approche. Un autre, lance à haute-voix un décompte des minutes qu'il reste. L'enjeu des horaires se cristallise dans la figure du « retardataire ». **Une règle indique que les professionnels arrêtent de servir de l'alcool entre quinze et vingt minutes avant la fin de la « cogestion ».** Le « retardataire » est alors celui qui se présente au comptoir à ce moment-là. Une professionnelle du Centre Gabriel Rosset explique les fondements de cette pratique : *« On essaye de faire en sorte qu'ils boivent sur le temps de cogestion donc ça aussi ça fait partie des avantages [...], c'est d'allonger leur temps de consommation [...]. Il a été décidé qu'ils pouvaient plus venir consommer un quart d'heure avant. Ils ont jusqu'à, enfin en gros par exemple c'est de 9h à 10h, ils peuvent venir jusqu'à 9H40 et après, on leur distribue plus 15-20 minutes avant parce que ça a plus d'intérêt en fait. »* Cette règle n'est pas écrite sur les contrats que signent les hébergés. Elle est sujette à interprétation et entraînent des discussions, des négociations voire des désaccords lors de certaines « cogestions ». Par exemple, un résident du Centre Gabriel Rosset se voit refuser une bière par une professionnelle car il arrive en retard. Il trouve cette décision injuste : s'il est en retard c'est parce qu'il avait un rendez-vous médical et la professionnelle le sait. Il s'en va se plaindre directement à la cheffe de service. Il revient avec elle quelques minutes plus tard. Elle autorise qu'une bière lui soit servie et propose de décaler la fin de la « cogestion » pour qu'il puisse la boire, sans préciser de combien de temps. Un flou est créé. Le résident s'assoit et commence à siroter tranquillement sa bière. La « cogestion » n'ayant plus d'horaire de fin, il joue avec la professionnelle pour la faire durer.

La clôture de la « cogestion » se fait progressivement à travers une série de gestes. À la Chardonnière, les personnes ramènent leurs verres au comptoir avant de quitter La Trinquette. Ils sont ensuite rincés avant d'être rangés au lave-vaisselle, situé dans une autre pièce de l'établissement. Une personne autorisée à boire de l'alcool s'attèle au ménage. Un planning, affiché dans la salle, indique leurs noms selon les « cogestions ». Une travailleuse sociale nous explique que *« ça a du sens qu'ils soient sur cette tâche-là. Et puis voilà c'est pour participer, c'est important que tout le monde participe. C'est un peu compliqué mais il faut aller les chercher parce qu'ils fuient toujours le... Passer la serpillère ce n'est pas ce qui les éclate le plus mais bon après on fait avec, on met de la musique, voilà et puis ça va vite ».* Au Centre Gabriel Rosset, quelques minutes avant la fin de la « cogestion », les professionnels commencent par ranger les gâteaux, les boissons, la tirelire sur le chariot. Chaque buveur est censé nettoyer son coin de table et sa chaise avec une lingette avant de quitter la salle. Cela n'est pas toujours fait. Les rappels des professionnels et les potentiels refus des hébergés donnent parfois lieu à des querelles. Enfin, les professionnels ramènent le chariot dans la salle de stockage.

À la Chardonnière et au Centre Gabriel Rosset, **la remise en ordre matérielle constitue également une remise en ordre symbolique : en sortant de la pièce, les consommations d'alcool sont de nouveau interdites dans l'établissement.** Et cette scène se rejoue chaque jour, plusieurs fois par jour.

B/ S'en remettre aux sens

« En arrivant à Riboud, j'aperçois Fouad, assis sur un banc dans la cour qui donne sur la rue. Je franchis le portail. Il boit une bière avec un ami, Hakim. Fouad me salue, on commence à discuter. Le voyant loquace, je lui demande son numéro de téléphone afin de pouvoir le contacter pour un éventuel entretien. Il accepte. On convient de s'appeler dans la semaine afin de prendre rendez-vous. Malheureusement, en état d'ivresse, il ne se rappelle plus son numéro. Nous passons vingt minutes à attendre qu'il le retrouve. Par chance, Hakim l'a dans son répertoire et me le donne. La discussion se poursuit. Fouad se lève difficilement pour aller jeter sa canette. D'un pas incertain il se dirige vers une poubelle. Hakim le reprend car il allait « *encore* » se tromper de poubelle pour jeter sa canette. Cette scène me revient à l'esprit, quelques jours plus tard, quand Fouad se plaint auprès de moi que les hébergés ne font pas bien le tri des déchets. »

À Riboud, les personnes peuvent boire à n'importe quel moment et n'importe où dans l'établissement – à l'exception des bureaux des professionnels. **Parce que les consommations d'alcool n'ont pas de fin institutionnalisée, un enjeu spécifique apparaît : la gestion des canettes vides.** Un professionnel nous rappelle que cette question avait été en partie anticipée et décrit les réponses mises en place : « *On a retrouvé des canettes un peu partout mais ça on l'avait un peu anticipé. On avait mis une poubelle à canettes sur la terrasse, et en plus on avait bossé avec une asso qui fait du recyclage d'aluminium, donc ouais c'était l'idée que l'aluminium puisse être recyclé aussi. Et on avait mis des poubelles à verre dans chaque étage aussi. Ce qui a bien marché pendant pas mal de mois et au bout d'un moment on a arrêté parce que finalement ils mettaient n'importe quoi dedans et du coup nous on se retrouvait à vider les poubelles, à faire le tri et on a dit stop.* » Ce problème soulève la question de **la collaboration entre l'équipe médico-sociale et les agents d'entretien qui interviennent sur le site et qui sont, eux aussi, affectés par le changement de règlement.** L'une d'elle raconte, concernant la levée d'interdiction, qu'elle ne « *comprend rien, est-ce que c'était la loi, est-ce que c'est juste on dit oui au lieu d'aller boire dehors ils boivent dans leur chambre, je ne comprends rien* ». Elle explique ensuite qu'elle a refusé de s'occuper des poubelles installées dans les étages, les travailleurs sociaux devant assumer les conséquences de la décision qu'ils ont prise : « *Ça a donné plus de travail parce qu'il y avait plus de bouteilles à ramasser dans les étages puisqu'on a mis les poubelles, des grosses poubelles vertes pour mettre les bouteilles. Et moi j'ai dit : « Je ne ramasse pas. Vous avez autorisé l'alcool, c'est vous qui ramassez. » C'est les éducateurs. Et c'est vrai ils ont mis des grosses poubelles vertes avec des roulettes et tous les week-ends ils les vident.* » Au cours de l'enquête, soit plus de deux ans après la levée d'interdiction de consommer de l'alcool, la gestion des déchets fait toujours l'objet de discussions et de

réflexions. Une professionnelle informe une enquêtrice, lors d'un entretien, des derniers ajustements décrétés lors d'une réunion d'équipe qui s'est déroulée la veille : « *Nous avons constaté que la poubelle de tri des canettes était bien investie donc on a fait le choix de supprimer une poubelle de déchets alimentaire papier et finalement conserver la poubelle canettes qui était plutôt bien repérée. En revanche, tout ce qui est verre n'est absolument pas trié.* »

L'enjeu pratique de la gestion des déchets est également un problème esthétique qui met les sens à l'épreuve. Si des odeurs d'alcool sont révélées et discutées, c'est la vue qui l'emporte : des canettes, parmi d'autres emballages, sont quelquefois oubliées dans la salle TV ; elles débordent de certaines poubelles ; elles traînent parfois à même le sol, aux abords de l'institution. **Le problème des déchets liés à la consommation d'alcool ne se pose pas seulement à l'échelle de l'institution ; il se formule au niveau du quartier où elle est implantée et, à ce titre, concerne également le voisinage.** C'est ce à quoi nous invite à réfléchir un résident de Riboud en relatant l'anecdote suivante : « *Les gars buvaient et laissaient leurs canettes et bouteilles dans la rue, les espaces verts, je me souviens un jour la voisine est venue et a dit qu'elle en pouvait plus de manger les midis avec ses petits-enfants devant un tas de canettes de bière. Et c'est vrai, j'ai réalisé que ce n'était pas vivable.* »

C/ Les buveurs dans la place

« Je rencontre Dominique, un homme d'une soixantaine d'année, souriant, qui s'exprime avec force et conviction « *pour qu'on l'entende bien* », me souligne-t-il. Ce dernier vit à Francheville depuis sa plus tendre enfance. Des hébergés de la Chardonnière, il en a vu passer. « *Je me suis fricoté avec deux ou trois SDF, parfois pour des broutilles* ». Il me parle du temps interminable qu'a mis l'un d'entre eux à passer à la caisse, de là une explication forcée entre les deux hommes commence. « *Mais tout de même, plusieurs fois j'ai sympathisé avec quelques hébergés. Je pense à une fois où je me rendais au Vival du coin pour m'acheter une bière, et bien un gars du centre me l'a offerte ! J'ai refusé plusieurs fois mais il insistait donc j'ai fini par céder. Puis on a bu notre bière ensemble sur le banc devant le Vival. Sans rire on a du parler pendant une heure, mais de rien en particulier. Je ne voulais pas jouer le moralisateur ou le conseiller d'orientation, ce n'est pas mon rôle et j'ai bien senti qu'il n'en avait pas envie de toute manière* ». Ému, Dominique poursuit : « *Mais c'est drôle parce qu'en quelque sorte il a payé ma bière, mais on a fini par discuter et ça m'a fait du bien, et j'ai l'impression que ça lui a fait du bien aussi...* ». Je lui demande comment ça s'est terminé. Il me répond qu'ils se sont simplement serrés la main et sont repartis chacun de leurs côtés : « *Ce gars-là je ne l'ai plus jamais revu.* » Quand je lui demande si je peux retranscrire ce qu'il m'a raconté par écrit pour l'enquête, Dominique acquiesce en ajoutant : « *C'est important aussi de montrer cette facette là des gens, je pense que la plupart ne sont pas méchants, c'est peut-être qu'ils sont très seuls et passer un moment avec eux ça peut être plus agréable qu'il n'y paraît* ». »

L'achat d'alcool, la consommation et la gestion des déchets : autant de pratiques qui ne sont pas circonscrites aux murs des établissements. Elles débordent sur l'espace public et les quartiers où les institutions sont implantées²¹. Pour les professionnels, **les possibilités de boire de l'alcool dans les structures sont considérés comme une manière de diminuer les consommations dans l'espace public et les « tensions » qu'elles peuvent engendrer avec les passants**. Une professionnelle de la Chardonnière qui a connu l'avant « cogestion » décrit l'apaisement des relations avec le voisinage depuis la mise en place de ce dispositif :

« Ça va beaucoup mieux avec les franchevillois et la mairie. Avant qu'il y ait le bar d'ouvert, la Trinquette, les gens consommaient beaucoup à l'extérieur, à Carrefour, à l'arrêt de bus. Le fait qu'il y ait ce lieu dédié a permis aux gens de moins stagner à l'arrêt de bus en bas et moins faire peur aux gens [...]. Quand je suis arrivée à la Chardonnière, parfois il y en avait 20 derrière l'arrêt de bus... après ils montent dans le bus, ils sont très alcoolisés, il y avait des gens qui avaient peur. [...] On a eu des remontrances de la part du centre commercial Carrefour et des TCL²², bien sûr. Il y avait des réunions régulières avec la gendarmerie, Carrefour, les TCL, la mairie pour voir comment on pouvait vivre tous ensemble sans que ça devienne trop problématique pour l'une ou l'autre des parties. [...] C'est un travail de longue haleine. Que les personnes se sentent bien dans la maison permet aussi qu'elles restent plus longtemps donc c'est un tout en fait [...], il y a eu la Trinquette mais aussi comment les investir dans le lieu Chardonnière pour qu'elles restent. [...] Si on leur propose des choses intéressantes et qu'on crée un vrai lien de confiance, elles ont plus tendance à rester pour faire des choses ensemble ce qui n'était pas le cas avant. [...] Maintenant, il y a beaucoup plus de vie à l'intérieur. Et ça permet aussi une meilleure entente avec les voisins. »

Des commerçants interrogés partagent ce sentiment. L'un d'eux, situé à proximité du Centre Gabriel Rosset, apprécie le calme qu'il observe sur la voie publique depuis plusieurs mois, « *sans pouvoir l'expliquer* » et qui contraste avec une période où « *la place et les trottoirs étaient pleins* ». **Ces propos insistent sur la dimension potentiellement problématique et conflictuelle de la présence et de la consommation d'alcool des hébergés dans l'espace public. Contenir les consommations d'alcool dans l'établissement est valorisé au regard de l'apaisement supposé des relations de voisinage.**

Cependant, si l'alcool suscite des troubles et des tensions, il est aussi vecteur de sociabilité entre habitants. C'est ce qu'indique l'anecdote relatée en exergue : un résident de Francheville partage une bière et un moment agréable avec un hébergé de la Chardonnière. Parfois, les

²¹ En raison du contexte sanitaire, des restrictions de déplacements et de la fermeture des bars durant la période du travail de terrain, l'enquête ethnographique a principalement été « confinée » dans les centres d'hébergement. Quelques observations ont néanmoins été menées à proximité des centres d'hébergement, dans la rue et des commerces.

²² Transports en commun lyonnais.

associations tentent de favoriser ces rencontres. Par exemple, des professionnels et des hébergés du Centre Gabriel Rosset ont participé, entre deux confinements, à des soirées jeux de société organisées par l'association Entourage dans un bar du quartier où ils pouvaient boire de l'alcool. L'équipe de Riboud, dans le cadre de ses projets de réduction des risques, réfléchit à la création d'un « *bar associatif* ». Celui-ci serait installé dans le centre d'hébergement et bénéficierait d'une entrée indépendante. Il pourrait potentiellement être ouvert à tous et tenu par des hébergés. Le projet n'en est qu'au stade embryonnaire. Il soulève toutefois la question des conditions à mettre en œuvre pour que tout un chacun puisse se rassembler et consommer dans ce bar, en dépit des statuts et des rapports à l'alcool. **Cette expérimentation invite à un élargissement du public dans lequel la constitution de règles communes repose sur un principe d'accessibilité et la reconnaissance d'une égalité entre les êtres.**

Conclusion

Les expérimentations menées dans chacun des trois centres d'hébergement dépassent les registres médical et juridique. En rendant possible, sous diverses modalités, les consommations d'alcool en institution, ces réponses favorisent un regard renouvelé sur l'alcool et catalyse des moments de sociabilité. Des habitudes se tissent et des attachements se nouent dans un environnement plus familial et hospitalier. Ces pratiques invitent alors à considérer les buveurs, non plus seulement comme des personnes alcoolo-dépendantes, mais comme des « habitants » dont les consommations d'alcool affectent un milieu, que celui-ci relève de l'institution, du quartier ou de l'espace public.

Au terme de cette enquête, **nous croyons que la définition et la résolution des problèmes médico-sociaux n'incombent pas qu'aux professionnels, qu'ils ne sont pas les seuls membres habilités à intervenir et plus encore, qu'ils n'en sont pas les « propriétaires²³ »**. Nous souhaitons réaffirmer combien l'exigence d'émancipation et d'individuation, qui sont au fondement de l'assistance aux personnes, constituent d'abord un idéal démocratique auxquels tous citoyens, directement ou indirectement concernées, doit pouvoir contribuer. Pour s'en convaincre, il suffit d'endosser cette position, ne serait-ce qu'un instant, pour énumérer quelques-unes des questions qui en découlent. Quelles places occupent les hébergés, buveurs et non buveurs, dans la définition des réponses formulées par les professionnels à leur égard ? Que se passe-t-il lorsque « habiter » n'est plus circonscrit aux murs de l'institution et que les consommations d'alcool débordent sur la rue et le quartier ? Que se passe-t-il si des personnes, tels que des agents d'entretiens, des veilleurs de nuit, des riverains ou des commerçants sont affectés par les conséquences de ces consommations et comment peuvent-elles formuler leurs doléances et contribuer à leurs remédiations ? Que se passe-t-il si ces mêmes personnes s'engagent à accompagner, aider et soutenir des hébergés ? Comment ces aides au coin de la rue sont-elles

²³ J. Gusfield, 2009 [1981], *La culture des problèmes publics. L'alcool au volant : la production d'un ordre symbolique*, Paris, Economica.

prises en compte dans l'accompagnement médico-social et quelles valeurs leur attribuons-nous ?

En réponse à ces questions, nous plaidons pour l'émergence de moments et de lieux, à l'interface des centres d'hébergement et des quartiers où ils sont implantés²⁴. Accessibles à l'ensemble des professionnels et des habitants²⁵, ils leur permettraient de s'engager collectivement dans un travail de problématisation, d'enquête et de délibération²⁶. En refusant de qualifier *a priori* la nature de ces rencontres, nous souhaitons préserver une dynamique réflexive et ne pas figer les modes d'associations possibles. Selon nous, l'alcool serait un thème parmi un ensemble de sujets à aborder qui embrassent les épreuves du vivre ensemble. Il conviendrait surtout de « travailler les circonstances²⁷ », au sens d'appréhender les conséquences indésirables qui affectent les moments et leurs êtres, et d'imaginer collectivement les moyens à mettre en œuvre pour les remédier.

²⁴ Distincts des Conseils de la Vie Social, restreints aux centres d'hébergement et à quelques-uns de leurs membres, et des Conseils de quartier. C'est par exemple, dans cette logique, qu'a été organisée, dans le prolongement d'une enquête ethnographique, une exposition photographique au sein d'une structure d'hébergement médicalisé pour personnes sans abri : G. Uribelarrea, 2020, *Le souci des patients sans abri. Enquêter sur la relation de soin entre le monde médical et le monde de l'assistance*, Thèse de doctorat en sociologie, Université de Lyon.

²⁵ Les hébergés sont inclus dans cette acception de la catégorie d'« habitants ».

²⁶ Nous faisons ici référence à la thèse défendue par le philosophe John Dewey. J. Dewey, 2010 [1927], *Le public et ses problèmes*, Paris, Gallimard.

²⁷ A. Battégay, P. Fustier, I. Joseph & Y. Golay, 1980, *Milieus de soins et travail des circonstances*, Rapport de recherche.